

MASTER 1

DROIT DES FINANCES PUBLIQUES

OBJECTIFS

Le **Master 1 Droit des finances publiques** est une des rares formations à l'échelon national à s'adresser aux étudiants souhaitant se former au droit et à la gestion financière des collectivités publiques. La formation est fondée sur un socle permettant d'approfondir les finances publiques, les procédures budgétaires applicables, d'aborder la comptabilité et la gestion financière publiques, les ressources et la gestion des propriétés publiques. La formation est complétée par des enseignements obligatoires de droit fiscal comme en droit des collectivités territoriales, ainsi que par des enseignements facultatifs de droit public économique (droit de la régulation économique et des services publics, droit économique de l'Union européenne, etc.), ou encore en droit administratif spécialisé (droit de la fonction publique, droit des contrats et des marchés publics).

Le **Master 1 Droit des finances publiques** prépare à terme aux fonctions de cadres administratifs et financiers des collectivités publiques (services centraux et déconcentrés de l'État, administrations des collectivités territoriales et de leurs groupements) ainsi que dans les organismes publics ou privés ayant un lien avec les collectivités publiques (établissements publics, SEM et SPL, entreprises publiques, cabinets d'avocats, de conseils et d'audit, organismes d'études, secteur associatif...).

PROFIL REQUIS

L'accès au **Master 1 Droit des finances publiques** est soumis à un processus de sélection reposant sur l'examen d'un dossier de candidature pour les étudiants de Paris 1 comme pour ceux de toute autre université.

Pour candidater en **Master 1 Droit des finances publiques**, les étudiants doivent justifier :

- soit d'un diplôme national conférant le grade de licence dans un domaine compatible avec celui du **Master 1 Droit des finances publiques** ;
- soit d'une validation d'études supérieures accomplies en France ou à l'étranger, des acquis de l'expérience ou de validation d'acquis.

PRINCIPAUX DEBOUCHES

Les étudiants ayant suivi avec succès le **Master 1 Droit des finances publiques** poursuivent leur formation, en seconde année de Master, dans le **Master 2 indifférencié Droit des finances publiques** dans lequel différentes options leur seront proposées : l'option « Administration & gestion publique » ou l'option « Droit & gestion des collectivités territoriales », l'option « Recherche » ou l'option « Professionnel ».

CANDIDATURE

Date et dépôt des candidatures :
Du 25 février 2025 au 24 mars 2025
<https://www.monmaster.gouv.fr/>

RESPONSABLE DE LA FORMATION

CONAN Matthieu – Professeur des Universités

12, place du Panthéon
Bureau 209
75231 Paris Cedex 05

info-public.eds@univ-paris1.fr

Tel : +33 1 44 07 79 42 / +33 1 44 07 78 22

Attention : ces brochures ne sont pas contractuelles. Des modifications peuvent encore intervenir avant le début de la formation

Master 1 Droit des finances publiques					
Intitulé des UE et des éléments pédagogiques (EP)		Volume horaire encadré		Evaluation	
		CM	TD	Coef.	ECTS
Semestre 1					
UE 1 :				8	15
Cours obligatoire	<i>Méthodologie de la recherche et documentation juridique</i>	9	0	VAL	0
Cours obligatoire	<i>Procédures budgétaires approfondies</i>	33	16,5	4	7
Cours obligatoire	<i>Droit fiscal général</i>	33	0	2	4
Cours obligatoire	<i>Droit des collectivités territoriales</i>	33	0	2	4
UE 2 :				8	15
Cours obligatoire	<i>Finances publiques approfondies</i>	33	16,5	4	7
Cours obligatoire	<i>Principe de la fiscalité des entreprises</i>	33	0	2	4
1 enseignement à choisir parmi :					
Cours optionnel	<i>Fiscalité de l'environnement</i>	33	0	2	4
Cours optionnel	<i>Droit de la régulation économique et des services publics</i>	33	0	2	4
Cours optionnel	<i>Comparative Law</i>	33	0	2	4
Cours optionnel	<i>Fiscalité indirecte</i>	33	0	2	4
Cours optionnel	<i>Droit public comparé</i>	33	0	2	4
Bonifications		-	-	-	-
Total		339	33		30
		372			
Volume horaire étudiant		207	33		
Semestre 2					
UE 1 :				8	14
Cours obligatoire	<i>Comptabilité et gestion financière publiques</i>	33	16,5	4	6
Cours obligatoire	<i>Procédure fiscale</i>	33	0	2	4
Cours obligatoire	<i>Interventions économiques des collectivités territoriales</i>	33	0	2	4
UE 2 :				9	16
Cours obligatoire	<i>Ressources et gestion des propriétés publiques</i>	33	16,5	4	6
Cours obligatoire	<i>Droit fiscal international</i>	33	0	2	4
Cours obligatoire	<i>Langue étrangère</i>	0	16,5	1	2
1 enseignement à choisir entre :					
Cours optionnel	<i>Projet personnel*</i>	9	0	2	4
Cours optionnel	<i>Droit du secteur public concurrentiel (services publics, entreprises publiques)</i>	33	0	2	4
Cours optionnel	<i>International Law</i>	33	0	2	4
Cours optionnel	<i>Droit économique de l'Union européenne</i>	33	0	2	3
Cours optionnel	<i>Fiscalité des groupes de sociétés</i>	33	0	2	4
Cours optionnel	<i>Fiscalité personnelle</i>	33	0	2	4
Cours optionnel	<i>Droit des contrats et marchés publics</i>	33	0	2	4
Cours optionnel	<i>Droit du développement durable</i>	33	0	2	4
Cours optionnel	<i>Droit de la fonction publique</i>	33	0	2	4
Cours optionnel	<i>Préparation aux concours type INSP</i>	33	0	2	4
Bonification		-	-	-	-
Total		471	49,5		30
		520,5			
Volume horaire étudiant		198	49,5		
Total annuel		810	82,5		60
		892,5			
Volume horaire annuel étudiant		405	82,5		